

CONVENTION DE MINI-STAGE

2, rue de Montréal
17205 - ROYAN CEDEX

Tél. 05 46 23 55 00
Fax 05 46 23 55 01

Courriel
ce.0171571r@ac-poitiers.fr

Article 1 : Une convention d'accueil est établie entre :

Le collège (ou lycée) représenté par
.....

et

Le lycée « de l'Atlantique » à Royan représenté par Madame Maguy GUILLOT, Proviseur

A l'intention de l'élève : **NOM** **et** **prénom**:
.....

Classe de Externe Demi-pensionnaire

pour la date du de h àh

Formation concernée

Article 2 : Le mini-stage a pour objectif la découverte des formations existant au Lycée de l'Atlantique afin que chaque élève soit à même de construire son projet d'orientation, à partir des informations recueillies.

Article 3 : Durant la journée ou la demi-journée de stage, les élèves visiteurs sont soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie. Le Lycée, le Collège et les Parents responsables de l'élève ont souscrit les assurances couvrant les risques liés à leurs responsabilités respectives.

Article 4 : A défaut de l'équipement indispensable figurant en annexe, le jeune se verra interdire l'accès aux salles spécialisées.

Article 5 : Les responsables des deux établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Article 6 : Toute absence injustifiée sera signalée à l'établissement d'origine.

Article 7 : Les stagiaires auront la possibilité de prendre leur repas au service de demi-pension au tarif de 4,90 € le repas, somme dont ils devront s'acquitter dès leur arrivée au lycée.

Ils se muniront de la somme nécessaire au paiement. (L'établissement d'origine procédera aux remises d'ordre correspondantes). **Déjeunera au lycée** : oui non

Article 8 : Les élèves stagiaires se présenteront le jour du stage au bureau de la Vie scolaire

Article 9 : La convention de stage devra être retournée **IMPÉRATIVEMENT** au Lycée de l'Atlantique, deux jours ouvrables avant la date du mini-stage. A défaut, l'élève ne sera pas accueilli.

Date, le

Signatures

Le Principal ou Proviseur
de l'Etablissement d'origine

Le Proviseur du Lycée de l'Atlantique,
M. GUILLOT

Les parents de l'élève

L'élève



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RAPPEL

Toute inscription vaut engagement et respect de l'organisation mise en place